



Appel à projet 2021

Aide au développement des projets touristiques des structures nautiques

Destination Bretagne Sud – Golfe du
Morbihan

Porté par les intercommunalités de la destination



Avec le soutien de la Région Bretagne



DISPOSITIF D'AIDE

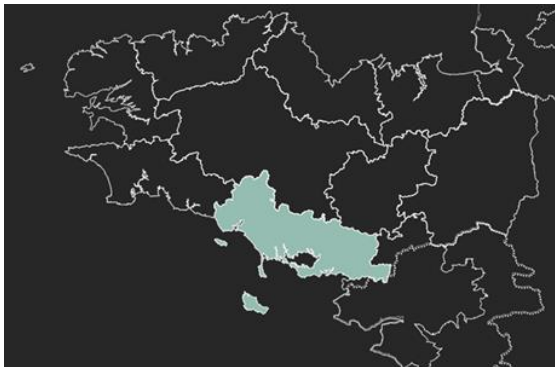
Au développement des projets de tourisme nautique DESTINATION BRETAGNE SUD – GOLFE DU MORBIHAN

Année 2021

➤ CONTEXTE

La Région Bretagne organise le développement touristique de son territoire autour de 10 Destinations Touristiques qui sont des ensembles géographiques correspondant aux univers de découverte des visiteurs eux-mêmes. Ce sont des territoires de projets dans lesquels l'identité et les valeurs sont utilisées pour élaborer une offre durable différente et innovante.

Les destinations touristiques constituent un cadre pragmatique en matière d'organisation et de développement de l'économie touristique bretonne. Elles visent, dans une approche partenariale (publique et privée), à optimiser l'action touristique de chaque destination, permettant de définir les conditions d'une offre plus lisible et attractive sur le territoire.



Ainsi, les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Lorient Agglomération, Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud - Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés sur les thématiques touristiques.

Lors de l'élaboration du plan d'action de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, les activités liées à l'eau, dont le nautisme, au contact d'une clientèle touristique, sont ressorties comme un axe prioritaire de développement pour la destination et ont été identifiées pour en faire un fer de lance de l'attractivité touristique du territoire.

Pour cela, plusieurs groupes de travail et d'émergence ont été menés avec les acteurs et partenaires des filières liées à l'eau (structures nautiques, pêche de loisir et conchyliculture). Plusieurs axes sont identifiés, dont :

- Soutenir les structures à l'acquisition d'équipements, de matériels et d'aménagements améliorant le confort et l'accueil des clientèles (habitants et touristes).
- Soutenir les formations spécifiques adaptées au milieu et faciliter leur accès aux professionnels.

Or, des freins à la pratique ont été identifiés : manque d'homogénéité des pratiques de communication et de commercialisation, faiblesse de l'accueil matériel et humain (parcours client), et retard de mise à niveau des équipements techniques (gilets « fun » pour les adolescents, combinaisons femme, séchoirs, casiers, vestiaires etc...).

Pour répondre à ces problématiques, la destination Bretagne Sud – Golfe du Morbihan, cofinancée par la Région Bretagne, a déployé en 2020 un dispositif d'aide à l'équipement d'une part, et mis en place une formation continue des acteurs (accueil, marketing, communication) d'autre part. Ces deux actions sont ainsi renouvelées en 2021.

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJET

Soutenir et accompagner les projets de développement et d'investissement permettant ainsi aux structures nautiques du territoire de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan :

- De diversifier la clientèle intégrant un public touristique ;
- De capter, favoriser la découverte et la pratique du nautisme, d'une clientèle de non-initiés, les primo-pratiquants et pratiquants occasionnels, habitants du territoire et touristes y séjournant
- D'améliorer l'accueil, le confort et l'expérience de la pratique d'une activité nautique sur le territoire ;

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du nautisme de la Destination Bretagne Sud – Golfe du Morbihan :

- Structures publiques, associatives et entrepreneuriales,
- Situées sur Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle Île en Mer, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Lorient Agglomération et Communauté de communes Blavet Bellevue Océan
- Proposant des activités nautiques et commercialisant des offres se déroulant sur, dans ou sous l'eau, à destination d'une clientèle touristique.
- Ouvertes au moins 6 mois de l'année

Proposant un projet visant à investir dans des équipements ou aménagements leur permettant une diversification de clientèles intégrant un public touristique, ou améliorant l'accueil et l'expérience-client des touristes.

Et en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration des services en participant **obligatoirement à deux journées de formation** du programme proposé aux structures nautiques en 2021. Les structures ayant participées à minima à 2 journées [du programme de formation, organisé par l'AFPA et ENVS](#) sur le 1^{er} trimestre 2021 sont prises en compte pour ce présent dispositif. **D'autres journées seront proposées à l'automne 2021 pour les structures nautiques n'ayant pas pu bénéficier de ce programme.**

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

➤ **POSTES DE DEPENSES ELIGIBLES (Exemples d'actions)**

- Acquisition d'équipements techniques (équipements femme et ados, matériel navigant destiné aux primo-pratiquants, équipements ou aménagements pour public en situation de handicaps...)
- Actions d'amélioration des aménagements intérieurs et des conditions d'accueil du public (mobilier, décoration, vestiaires, casiers, coffres et consignes sécurisées...)
- Actions d'amélioration des aménagements extérieurs (récupération eau de pluie, espace convivial, mobilier, douche de rinçage, intégration paysagère, espace de vie extérieur, stationnement vélo ...)
- Amélioration de la signalétique et du parcours client (enseigne, fléchage mobile, totems...)

➤ **POSTES DE DEPENSES INELIGIBLES**

- Les dépenses de communication (site internet, publications, flyers, supports papier, parution, brochures, supports numériques ...)

➤ **MODALITES DE L'AIDE**

L'aide financière se décline sous la forme d'une subvention selon les modalités suivantes :

- Taux d'intervention à hauteur de 50 % du montant de la dépense éligible ;
- Pour un investissement minimal de 4 000 € ;
- Montant de la subvention plafonnée à 10 000 € par structure ;
- Maximum d'un dossier déposable tous les 2 ans pour chaque structure ;

➤ **MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE**

- Versement d'une avance à la signature de la convention financière avec la région Bretagne, validé par la Commission permanente du Conseil régional de Bretagne.
- Versement du solde sur présentation :
 - D'un état récapitulatif des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l'opération
 - D'un bilan de l'opération établi au vu des objectifs détaillés dans le cadre de la présente aide.

La date de complétude, délivrée par la Région Bretagne, marque le début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide.

Aucune dépense ne peut être engagée avant acceptation du projet par la région Bretagne.

LES ETAPES DE MA DEMANDE D'AIDE

1. **Dépôt de la présentation de votre projet (pages 6, 7 et 8 de ce document) et du plan de financement (Annexe 1) avant le Vendredi 16 Avril 2021** auprès du chargé de mission de la destination :

- Par mail à : *Erwan LE DIAGON*

Chargé de missions Tourisme Nautique

Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan

Tél : 09 71 74 00 27 / 06 31 39 70 79

[*erwan.lediaqon@auray-quiberon.fr*](mailto:erwan.lediaqon@auray-quiberon.fr)

- Ou par courrier à : *Destination Bretagne Sud – Golfe du Morbihan*

Auray Quiberon Terre Atlantique

Service Tourisme et Nautisme

40, rue du Danemark, Porte Océane

CS 70447 - 56404 AURAY Cedex

2. **Sélection des projets déposés par un comité de sélection** composé de techniciens issus du tourisme, du nautisme et de la région Bretagne. Les projets déposés seront analysés et sélectionnés, sur la base des éléments transmis et selon les critères suivants :

- Les types de dépenses et la pertinence relative aux objectifs de l'appel à projet
- La prise en compte de la dimension de développement durable (labels, fournisseurs locaux, matériaux, peintures écologiques...),
- Les actions de communication, de commercialisation, et les partenariats envisagés par la structure nautique

3. **Validation des projets retenus** par le Comité de Pilotage de la Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan.

4. **Le dépôt de la demande d'aide des projets retenus sera à réaliser en ligne** depuis le [Portail des Aides de la Région Bretagne](#) (Dispositif Tourisme – Les 10 destinations touristiques de Bretagne – [Volet 3](#)). La liste des pièces qui seront à fournir à ce stade, sont consultables en annexe 2.

La date de complétude, délivrée par la Région Bretagne, marque le début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide.

5. **Validation des projets en commission permanente du Conseil régional de Bretagne** (date à déterminer)

PRESENTATION DE VOTRE PROJET

Au titre de l'aide au développement des projets de tourisme nautique

DESTINATION BRETAGNE SUD – GOLFE DU MORBIHAN

Année 2021

Coordonnées du bénéficiaire

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Adresse administrative :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

N° SIRET (immatriculation obligatoire) :

Personne à contacter (pour un éventuel complément d'information)

M. / Mme Nom : Prénom :

Qualité :

Courriel :

Téléphone : Portable :

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Intitulé de l'action :

.....
.....

Description de l'action et du projet d'investissement (types de dépenses envisagées) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les objectifs de l'action ?

1.
2.
3.

Quel est le public ciblé ?

.....
.....

Combien de personnes en seront bénéficiaires ?

.....
.....

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

.....
.....

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

.....
.....

Quelles sont les actions de communication envisagées pour valoriser l'action ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont les résultats attendus de l'action ?

.....
.....
.....

Dans quelle mesure l'action s'inscrit-elle dans une démarche de partenariat (Hébergeurs, structures de loisirs, agences réceptifs et office de tourisme ...) ?

.....
.....
.....

Dans quelle mesure l'action s'inscrit dans une démarche de développement durable (Fournisseurs locaux, matériaux, actions de sensibilisation du public ...) ?

.....
.....
.....

Y-a-t-il d'autres informations complémentaires à préciser pour ce projet ?

.....
.....
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de :

Dénomination de la structure :

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier.
- Certifie être en conformité avec les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation du projet (autorisations administratives, avis de la commission de sécurité et d'accessibilité sur les travaux projetés).
- S'engage à participer à deux journées du programme de formation proposé par l'AFPA et/ou l'Ecole nationale de Voile et des Sports Nautiques en 2021 suivant la programmation.

Date

Signature et cachet de la structure

*Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par la région Bretagne.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, et au « règlement général sur la protection des données » (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.*

ANNEXE 1 : Plan de Financement

Document type à reproduire sur papier à en-tête de la structure porteuse du projet

Logo

Nom représentant / Nom de la structure

Adresse complète

N° téléphone / E-mail

Les 10 Destinations touristiques de Bretagne - Plan de financement

Nom du maître d'ouvrage :

Intitulé complet de l'opération :

- Le plan de financement est présenté : **EN INVESTISSEMENT - Volet 3**
- Le plan de financement est présenté **en HT** (Le maître d'ouvrage récupère la TVA)
- Le plan de financement est présenté **en TTC** (Le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA)

Plan de financement prévisionnel équilibré (rubriques à compléter) :

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
<i>Intitulé des postes</i>		<i>Fonds privés (précisez-en l'origine)</i>	
	€	Autofinancement	€
	€	Emprunt	€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€	Total des fonds privés	€
	€	<i>Fonds publics (précisez-en l'origine)</i>	
	€	Subvention Région Bretagne	€
	€		€
	€		€
	€		€
	€	Total des fonds publics	€
TOTAL DÉPENSES*	€	TOTAL RESSOURCES	€

**L'éligibilité des différents postes de dépenses sera analysée lors de l'instruction de votre demande.*

Date :

Prénom, Nom du représentant de la structure maître d'ouvrage :

Signature (avec cachet de la structure)



DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE
SERVICE DU TOURISME

LES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE - VOLET 3 -
DÉPLOIEMENT DES ACTIONS PARTAGÉES DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE -
ACTIONS D'INVESTISSEMENT ET ÉTUDES PRÉALABLES

Liste des pièces à déposer sur la plateforme des aides du Conseil régional de Bretagne lors de votre demande.

*Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes :
.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif, .odt, .ods, .zip*

1/ Pièces administratives relatives au maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est une Association :

- ✓ Procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ Statuts de l'association. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une Entreprise :

- ✓ Statuts de l'entreprise. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est un Autre Etablissement Public :

- ✓ Délibération du conseil d'administration de l'établissement public maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une Collectivité :

- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

.../...

RÉGION BRETAGNE | RANNVRO BREIZH
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7 | 283 bal ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh | Pgg : 02 99 27 10 10 | www.breizh.bzh
twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.
SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracom.municipale : FR30233 500 016

ANNEXE 2 : Liste des pièces à fournir pour les projets retenus (Page 2)

2/ Pièces techniques selon le type de projet

Etudes préalables aux investissements :

- Délibération ou attestation de validation du comité de pilotage de la Destination touristique de la demande d'aide régionale.
- Cahier des charges de l'étude préalable aux travaux d'investissement.
- Résultat de la consultation. *Accompagné d'un argumentaire motivé du maître d'ouvrage.*
- Devis du cabinet retenu. *Devis détaillé, à fournir dès qu'il est disponible.*
- Plan de financement. *Modèle à télécharger.*
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*

Investissements :

- Délibération ou attestation de validation du comité de pilotage de la Destination touristique de la demande d'aide régionale.
- Présentation du projet. *Note présentant les objectifs, le contexte, les travaux et toute autre information permettant la bonne compréhension du projet.*
- Plan des futurs aménagements.
- Attestation sur l'honneur relative aux autorisations réglementaires. *Attestation sur l'honneur, datée et signée, de conformité du maître d'ouvrage avec les autorisations réglementaires nécessaires au projet (autorisations administratives, avis de la commission de sécurité et d'accessibilité sur les travaux projetés).*
- Estimatif détaillé des dépenses prévisionnelles ou état récapitulatif des devis.
- Devis. *Devis détaillés, à fournir dès qu'ils sont disponibles.*
- Plan de financement. *Modèle à télécharger.*
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*